

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00412

Numéro SIREN : 752 692 970

Nom ou dénomination : CERALP FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/002700

CERALP FINANCE
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 725 525 Euros
Siège social : 270 rue Jean-Michel Savigny
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
752 692 970 RCS VILLEFRANCHE – TARARE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente juin,
A quinze heures,

Les associés de la société par actions simplifiée dénommée « **CERALP FINANCE** » au capital social de **2 725 525** divisé en 2 057 actions de 1 325 Euros de nominal chacune, ayant son siège à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69400) – 270, Rue Jean-Michel Savigny, se sont réunis au siège social, sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Franck RIGAUD**, en sa qualité de Président de la société.

La Société SAMYS FINANCE représenté par **Monsieur Thomas BOISSY** est désignée comme secrétaire.

Le Cabinet AUDIT PMA, Commissaire aux Comptes Titulaire, dûment convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent **2 057 actions** sur les **2 057 actions** ayant le droit de vote.

L'Assemblée réunit donc le quorum légal nécessaire à la validité de ses délibérations.

Le Président rappelle alors que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination de Directeurs Généraux**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

182 83
TB AB

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Au cours de celle-ci, diverses questions et précisions sont échangées, notamment sur les incidences des modifications proposées.

L'Assemblée estime que l'intérêt des questions posées ne justifie pas qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal.

Puis, personne ne demandant plus la parole, la discussion est close et les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer **Madame Stéphanie GRESLE** demeurant 887, Route de la Corniche 69400 LIMAS en qualité de **Directrice Générale** de la Société à compter de ce jour et pour **une durée illimitée**.

Madame Stéphanie GRESLE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur.

Madame Stéphanie GRESLE disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président. Elle pourra ester en justice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer **Madame Sylvie BOIRON** demeurant 5, Allée de la Moutonnière 69570 DARDILLY en qualité de **Directrice Générale** de la Société à compter de ce jour et pour **une durée illimitée**.

Madame Sylvie BOIRON déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur.

Madame Sylvie BOIRON disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président. Elle pourra ester en justice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer **Madame Aurélie BLANC** demeurant 236, Rue du Collège 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE en qualité de **Directrice Générale** de la Société à compter de ce jour et pour **une durée illimitée**.

Madame Aurélie BLANC déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur.



Madame Aurélie BLANC disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président. Elle pourra ester en justice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et le nouveau Président.

LE PRESIDENT
Monsieur Franck RIGAUD



LE SECRETAIRE
Société SAMYS FINANCE
Représentée par son Président
Monsieur Thomas BOISSY



Madame Stéphanie GRESLE
« bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »
Bon pour acceptation des fonctions de directrice générale



Madame Sylvie BOIRON
« bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »
Bon pour acceptation des fonctions de directrice générale



Madame Aurélie BLANC

« bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

Bon pour acceptation des fonctions de
Directrice Générale.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Able' with a long horizontal stroke extending to the right.